



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



SENEGAL

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valide 6 mois après la date de retour.**
- Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ; ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- Il est **fortement recommandé d'être à jour de la vaccination contre la fièvre jaune**. Dans la pratique, il peut arriver que les autorités sanitaires sénégalaises exigent, à la frontière, la présentation du carnet de vaccinations internationales, même pour des passagers en provenance de pays européens.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 20 septembre 2022, les voyageurs en provenance de France ne sont plus soumis à aucun contrôle sanitaire à leur arrivée au Sénégal.

Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée.
Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.